

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL AU SEIN DE L'USINE D'EGRENAGE DE COTON AU BURKINA FASO

ACCIDENTS AT WORK IN THE COTTON GINNING PLANT IN BURKINA FASO

N'GUESSAN LMA¹, AKA INA², GUIEGUI CP², KAFANDO JB³, KRA AAC¹, OUATTARA YM¹, KOUAME AAB, TCHICAYA AF², KOUASSI YM²

RÉSUMÉ

Objectif : Décrire les caractéristiques des accidents du travail (AT) survenus dans une usine d'égrenage de coton à Bobo-Dioulasso en 2016.

Matériel et Méthode : Nous avons mené une étude rétrospective descriptive des AT survenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 dans une usine d'égrenage de coton de Bobo-Dioulasso. Les informations sur les accidents du travail, les caractéristiques des victimes et les moyens de prévention ont été recensées à l'aide d'une fiche d'enquête.

Résultats : Sur la période, 225 AT ont été colligés. Les victimes étaient exclusivement de sexe masculin. La moyenne d'âge était de 36,7 +/- 8,27 ans. La tranche d'âge la plus touchée était celle de 30 - 39 ans. Il s'agissait d'ouvriers dans 96,9% des cas. Les postes de travail les plus accidentogènes étaient l'égrenage (14,7%) et la conduite de véhicule (12%). Les accidents se sont produits le plus souvent en janvier (35) et février (56), survenaient essentiellement entre 6h et 14h (63%). Les lésions siégeaient principalement aux membres supérieurs (38%) et inférieurs (26%). Elles étaient causées par les matériaux et survenaient lors de marche sur objet, le choc contre et le heurt (48%). Il s'agissait essentiellement de plaies (51,6%) et de contusions (32,4%). Les mesures de prévention existantes étaient insuffisantes.

Conclusion : Les unités d'égrenage de coton sont des sites à risques d'AT. Pour la maîtrise de ce risque professionnel, l'accent doit être mis sur la prévention.

Mots-clés : Accident de travail - Coton - Industrie textile - Burkina Faso.

ABSTRACT

Objective: Describe the characteristics of occupational accidents (AT) occurring at a cotton ginning plant in Bobo-Dioulasso in 2016.

Method: We conducted a descriptive retrospective study of work accidents that occurred between January 1 and December 31, 2016 at a cotton ginning plant in Bobo-Dioulasso. Information on accidents at work, the characteristics of the victims and the means of prevention were identified with a survey sheet.

Results: Over the period, 225 work accidents were collected. The victims were exclusively male. The average age was 36.7 +/- 8.27 years old. The most affected age group was 30-39 years old. They were workers in 96.9% of cases. The most accident-prone workstations were ginning (14.7%) and vehicle driving (12%). Accidents occurred most often in January (35) and February (56) and occurred mostly between 6 am and 2 pm (63%). Lesions were predominantly on the upper limb (38%) and the lower (26%). They were caused by materials and occurred when walking on object, impact against and shock (48%). These were mainly wounds (51.6%) and bruises (32.4%). Existing prevention measures were inadequate.

Conclusion: Cotton ginning units are work accidents risk sites. In order to control this occupational risk, the focus must be on prevention.

Keywords: Work accident - Cotton - Textile industry - Burkina Faso

1. Département de santé publique et spécialités connexes, Unité pédagogique de médecine du travail, UFR Sciences Médicales, Université Alassane Ouattara, BP V 18 Bouaké - Côte d'Ivoire

2. Département de santé publique et spécialités, Unité pédagogique de médecine du travail, médecine légale et toxicologie, UFR Sciences Médicales, Université Félix Houphouët-Boigny, BP V 166 Abidjan - Côte d'Ivoire

3. Médecin du travail, Burkina Faso

Auteur correspondant : N'Gue-
san Linda Mélissa Affoué, E-mail :
melsi_n@yahoo.fr
Téléphone : 00225 07011033

INTRODUCTION

En 2001, 270 millions accidents du travail (AT) sont survenus dans le monde dont 45 millions en Afrique avec au moins trois jours d'absence au travail. Ces accidents ont été responsables de 350 000 décès dont 59 000 en Afrique [1]. De par leur fréquence et leur gravité, ces accidents constituent un véritable problème de santé publique.

La filière coton est stratégique pour le développement économique de plusieurs pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest dont le Burkina Faso. Pour ce pays, le coton joue un rôle déterminant dans le dispositif de lutte contre la pauvreté, car il fait vivre environ 10% de la population. Le coton représente 60% des recettes d'exportation et contribue pour 25% à la formation du produit intérieur brut, d'où son rôle dans l'équilibre socio-économique de tout le pays [2].

L'égrenage consiste à séparer la fibre de la graine de coton, et constitue la première étape de transformation du coton, essentielle pour sa valorisation [3]. Il s'effectue à l'usine où le coton-graine qui y est transporté subit plusieurs opérations par différentes machines « nettoyeur de coton-graine, tour de séchage, humidificateur, égreneuse, nettoyeur de fibre, presse balle » [4]. Ces activités exposent les salariés à des risques professionnels, notamment les accidents du travail.

En effet, selon les statistiques nationales françaises de la sinistralité 2016 de la branche AT-MP du régime général de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), le secteur du bois, ameublement, papier carton, textile, cuirs et peaux étaient à l'origine de 17 000 accidents du travail avec 1 million de journées perdues [5].

Malgré l'existence du risque d'accidents lié à l'activité d'égrenage de coton, peu d'études ont été menées dans ce secteur, d'où l'intérêt de ce présent travail.

L'objectif était de décrire les caractéristiques des accidents du travail survenus chez les travailleurs d'une entreprise d'égrenage de coton.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Type, cadre et durée de l'étude

Nous avons mené une étude rétrospective descriptive des AT survenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016. L'étude a duré 5 mois (1er mai - 30 septembre 2018) et s'est déroulé dans les 9 unités de production d'une société d'égrenage de coton à Bobo-Dioulasso.

Population d'étude

L'étude a concerné l'ensemble des travailleurs ayant été victime d'accident du travail en 2016.

Dossiers étudiés

La base documentaire exploitée était constituée des registres d'accidents du travail et des fiches de déclaration d'AT de tous les travailleurs victimes d'AT durant la période étudiée. Les données recherchées concernaient les accidents du travail, les caractéristiques des victimes et les moyens de prévention d'AT. Les informations ont été consignées sur des fiches d'enquête.

Critères d'inclusion

Ont été inclus le registre et les fiches de déclaration des accidents de travail survenus en 2016, correctement renseignés.

ISSN 2630-1113

Critères de non-inclusion

N'ont pas été inclus à l'étude, les dossiers d'accident survenu en dehors de 2016 et les dossiers incomplets.

Difficultés

Certains registres et fiches de déclaration ne comportaient pas toutes les informations ou ont été mal conservés et n'ont pas pu résister à l'usure, rendant difficile le recueil des données.

Méthodes

Les informations sur les accidents du travail, les caractéristiques des victimes et les moyens de prévention ont été recensées à partir des registres et des fiches de déclaration d'AT dans les services de santé des unités de production puis consignées sur une fiche d'enquête par nos soins. La répartition des accidents selon leur circonstance de survenue et l'agent matériel en cause a été faite en référence à une classification du BIT [6].

L'accident a été considéré grave s'il avait occasionné un arrêt de travail.

L'exploitation des données a été faite à l'aide du logiciel EPI INFO version 3.3.2.

La saisie et la confection des graphiques et tableaux ont été élaborées à partir du logiciel Excel.

Considérations éthiques

Avec l'accord de la direction de l'entreprise, nous avons mené cette étude dans laquelle l'anonymat des participants a été préservé. Les résultats sont exclusivement destinés à des fins scientifiques.

RÉSULTATS

Données socio - professionnelles

Sur la période d'étude, nous avons colligé 225 accidents survenus chez des travailleurs exclusivement de sexe masculin ayant une moyenne d'âge de 36,7 ans +/- 8,27 ans. Il s'agissait dans la majorité des cas d'ouvriers (97%), d'ancienneté moyenne de 7,8 ans et exerçant au poste d'égrenage (14,7%). Les données socio - professionnelles des victimes sont exposées dans le tableau I et la figure 1.

Données sur les accidents

La fréquence des accidents étaient élevée au premier trimestre de l'année (figure 2).

Les accidents survenaient entre 6h et 14h dans 63% des cas. Ils se produisaient le plus souvent lors de la marche sur objet, de chocs contre ou de heurts (48%). Les matériaux étaient en cause dans 37,8% des cas suivis des moyens de transport ou de manutention (24,4%). Il s'agissait d'accident de travail proprement dit dans (83%) et d'accident de trajet (17%). Ces accidents ont motivé un arrêt de travail (65,8%) et occasionné 899 journées de travail perdues. Aucun accident mortel n'a été enregistré. Les tableaux II, III et IV présentent les caractéristiques de ces accidents.

Données sur les lésions

Les caractéristiques des lésions sont répertoriées dans le tableau V. Ces lésions siégeaient aux membres supérieurs, aux membres inférieurs et la tête dans respectivement 38%, 26% et 17% des cas avec 30,2% de lésions des

mains. Il s'agissait de plaies (51,6%), de contusions (32,4%), et de luxations (9,3%) (Tableau V).

Prévention des AT

Dans les 9 unités, il existait des comités de santé et sécurité au travail (CSST). Seuls 3 étaient fonctionnels. Aucune analyse d'accident du travail n'a été effectuée. La cartographie des risques professionnels a été élaborée pour 1/3 des unités. En 2016, une visite médicale annuelle a été réalisée chez les travailleurs des différents sites de la société d'égrenage de coton.

Les équipements de protection individuelle (EPI) existants étaient les tenues de travail, les chaussures de sécurité et les masques. Les travailleurs ne disposaient pas de casques, de gants, de lunettes et de harnais.

DISCUSSION

Les accidents du travail sont survenus chez 225 travailleurs de sexe masculin, majoritairement ouvriers (96,9%). La moyenne de l'âge des victimes était de 36,7 ans.

Owona a retrouvé une prédominance masculine de (98,7%) chez les victimes d'accident du travail du secteur industriel au Cameroun avec 54,4% d'ouvriers et une moyenne d'âge de 35,7% [7]. Panda au Congo avait retrouvé une majorité d'ouvriers (88%) dans l'industrie textile [8].

Cette prépondérance de la survenue des AT chez les hommes pourrait s'expliquer par la prédominance masculine dans l'agro-industrie liée à la pénibilité du travail avec une charge physique très importante. Aussi, femmes et hommes ne sont pas égaux en matière d'exposition aux risques professionnels parce que la majorité des secteurs, métiers et activités présentent encore des emplois non-mixtes [9].

Les ouvriers seraient les plus touchés du fait que ces travailleurs sont le plus souvent commis aux tâches d'exécution et seraient donc plus susceptibles de faire des accidents que les autres catégories professionnelles. En effet, les ouvriers constituent le centre opérationnel [11]. Certaines études dénoncent une relation étroite entre la catégorie professionnelle et la variable « genre », les hommes occupant plus fréquemment des postes d'ouvriers [12].

L'ancienneté professionnelle des victimes était inférieure à 5 ans chez 44% d'entre eux.

La faible expérience professionnelle pourrait être un facteur déterminant dans la survenue des AT [13]. Ce phénomène peut s'expliquer par le manque d'expérience des jeunes travailleurs mais aussi du fait qu'ils sont souvent affectés aux postes les plus risqués ou exposés à des contraintes physiques comme les travaux répétitifs et la manutention de lourdes charges [12].

Nous avons retrouvé un nombre élevé d'accident au premier trimestre de 2016 avec un maximum en février (56 AT).

Le caractère saisonnier de l'activité d'égrenage de coton serait à l'origine de ce constat. En effet cette activité se déroulait sous forme de campagne s'étalant du dernier trimestre de l'année en cours au premier trimestre de l'année suivante soit de novembre à avril au Burkina Faso [9]. Les mois de Janvier, février et mars correspondraient à une période déterminante de la campagne où l'impératif de production entraînait une augmentation de l'intensité du travail et avait pour corolaire une élévation du nombre d'AT. Ce constat est le même que celui de Tchicaya, pour qui l'objectif de production entraînait une surcharge de travail à l'origine d'une augmentation de l'incidence des accidents [14].

Aussi, ces accidents survenaient le plus souvent entre 6h et 14h vraisemblablement

blement lié à une activité maximale de transport et d'égrenage dans ce quart. Descatha en France, a retrouvé que 60,6% des accidents du travail survenait aux heures pleines (9h-12h et 14h-17h) [15].

Comme beaucoup d'installations industrielles, les usines d'égrenage de coton présentent des dangers. Les accidents y sont nombreux et souvent graves. Le coût des accidents est important de par les frais médicaux, les indemnités, le temps de travail perdu et les arrêts de production [3].

Dans les unités d'égrenage, des activités de nettoyage, de séchage, d'humidification, d'égrenage proprement dit et de presse balle sont effectuées par des machines [3]. Les nettoyeurs de fibre à scie, les égreneuses et les presses sont les machines les plus dangereuses. Ces activités sont encadrées par le transport de matières par des véhicules, le chargement et le déchargement aussi bien manuel que mécanique. Tous ces éléments sont susceptibles de causer des accidents [3].

Dans cette usine, les matériaux (37,8%) prédominaient comme agent causal des AT suivis des moyens de transport et de manutention (24,4%) et des machines (21,3%). Ceci est confirmé par Boidin et Charbodel qui considéraient que les matériaux (26%) occupaient le premier rang des agents matériel en cause des AT en France [16, 17].

Les blessures ont concerné, les membres supérieurs (38%), les membres inférieurs (26%) et la tête (17%). Les mains étaient touchées dans 30,2% des cas.

Selon le BIT, la coexistence de toutes ces activités liées à l'égrenage de coton potentialisent la survenue d'accidents et expliquent cette distribution des agents causaux. Aussi, l'analyse des demandes de prestations au titre des accidents du travail indique que les lésions touchent essentiellement les mains ou les doigts [18].

Nous avons retrouvé comme circonstances de survenue des AT la marche sur objet, le heurt, le choc contre, le coincement de segments de membres dans les machines, les chutes de hauteur et d'objet.

Selon la littérature, les circonstances de survenue d'accident dans ce secteur sont principalement les chocs et les chutes en rapport avec les chutes d'objet de grande hauteur, les chutes de hauteur avec les mouvements de camions et d'engins de manutention [3,18]. Le stockage de balles de coton en piles augmenterait le risque de chute d'objet en hauteurs [3,18].

Les accidents recensés étaient majoritairement des AT proprement dits (83%) et avaient faits l'objet d'arrêts de travail dans 2/3 des cas. Ces arrêts ont entraîné une perte de 899 journées de travail.

Pareillement, Aka dans son étude avait retrouvé une prédominance d'accident de travail proprement dits et toutes les victimes avaient bénéficié d'un arrêt de travail [19]

La gravité des accidents interpelle sur l'importance de la formation des travailleurs sur procédures de travail et les règles de sécurité en milieu professionnel, le port régulier des équipements de protection adaptés.

L'analyse des accidents du travail aurait permis la mise en place de mesures préventives ciblées d'où l'intérêt de l'installation de structures techniques fonctionnels tels que le comité de santé et sécurité au travail qui a pour objectif de protéger la santé et la sécurité des salariés et d'améliorer leurs conditions de travail [20].

Selon le BIT, les programmes de prévention les plus efficaces sont ceux qui ont réussi à sensibiliser les salariés à la sécurité. Leur motivation peut être le fruit d'une politique de sécurité intéressant les travailleurs à tous les aspects du programme, de la mise en place d'une formation à la sécurité, du bon exemple

et d'incitations appropriées [18].

CONCLUSION

Les accidents du travail demeurent un réel problème de santé au travail et de santé publique avec des conséquences humaines et matérielles importantes. Au Burkina Faso, le secteur textile notamment l'activité d'égrenage de coton n'est pas épargnée par ce risque professionnel.

L'action conjuguée des mesures de prévention technique telle que la formation et l'information des travailleurs sur les techniques de travail et les risques encourus, l'analyse des AT, la mise à disposition et le port effectif des équipements de protection individuelle adaptés pourrait réduire la fréquence et la gravité de ces accidents.

RÉFÉRENCES

1. Hamalainen P. The effect of globalisation on occupational accident. *Saf Sci.* 2009; 47: 733 - 42.
2. Guissou R, Ilboudo F. Analyse des incitations et pénalisations pour le coton au Burkina Faso. Série notes techniques. FAO, 2012.
3. Chanselme JL, Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA : Egrenage du coton-graine. Guide technique n° 2 - Version 1. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; 2006, 76.
4. Nations Unies. Conférence des nations unies sur le commerce et le développement : Coton. New York et Genève : CNUCED ; 2016, 21p.
5. Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - Direction des risques professionnels - mission statistiques. Tableaux de synthèse des statistiques nationales de la sinistralité 2016 de la branche AT-MP du régime général. CNAMTS. 2017
6. BIT. Enregistrement et déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles : recueil de directives pratiques. Genève, 1996.
7. Owona Manga LJ, Tchicaya AF, Ayelo P et al. Aspects cliniques et prise en charge des accidents de travail survenus en milieu industriel à Douala. *Méd Afr Noire.* 2018 ; 6503 : 147-56.
8. Panda LK, Mairiaux P. Facteurs d'ambiance dans l'industrie textile en République Démocratique du Congo : état de lieu. *Pan African Medical Journal.* 2016 ; 25 (44) : 1-11.
9. Mercieca P, Chappert F, Thierry P. Photographie statistiques des accidents de travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles en France selon le sexe entre 2001 et 2016. Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. 2018, 18p.
10. République Française. Convention collective nationale des entreprises du commerce à distance du 6 février 2001 - Textes Attachés - Avenant du 24 juin 2011 portant modification de l'annexe « Classifications ». https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCCArticle.do;jsessionid=3FAB533AC466FD66822A804DBD4408BC.tplgr30s_2?idArticle=KALIARTI000024660308&cidTexte=KALITEXT000024660305&dateTexte=29990101&categorieLien=id Consulté le 18/11/2019
11. Union économique et monétaire ouest africaine. Coton de l'UEMOA : l'Or Blanc d'Afrique de l'ouest à la conquête du marché mondial. Ouagadougou : UEMOA ; 16p.
12. Halima MAB, Regaert C. Quel est l'impact de la survenue d'un accident du travail sur la santé et le parcours professionnel ? Institut de recherche et do-

cumentation en économie de la santé. Paris, 2015.

13. Guiegui CP, Aka INA, Tchicaya et al. Accidents du travail en milieu ferroviaire de 2012 à 2015 en Côte d'Ivoire. Cah. Santé Publique 2017 ; 16 (2) : 53 - 58.

14. Tchicaya AF, Aka INA, Kouassi YM et al. Impact des variations d'effectifs de travailleurs sur l'incidence annuelle des accidents du travail dans une exploitation agricole de bananes plantain de 2010 à 2012 en Côte d'Ivoire. Arch des Mal Prof Env 2015 ; 76 : 585-91.

15. Descatha A, Templier F, Coninx P et al. Description des urgences en milieu de travail urbain justifiant le recours au SAMU/Centre15. Arch Mal Prof Env 2003 ; 64 (7-8) : 478-85.

16. Boidin M. Les accidents du travail - les maladies professionnelles, études des causes. Médecine du travail. Internat européen. Université de droit et de la santé de Lille. 1992

17. Charbotel B. Prévention des accidents de la route liés au travail. Les médecins ont-ils un rôle à jouer ? Arch Mal Prof Env 2004 ; 65 (7-8) : 425.

18. BIT. Encyclopédie de santé et de sécurité au travail. Chapitre 89 - Industrie textile : la production et l'égrenage du coton.

http://www.ilocis.org/fr/documents/ilo089.htm#ilo089.htm_3 Consulté le 22/02/2019

19. Aka INA, N'guessan LMA, Kra AAC, Guiegui CP, Dosso I, Ouattara YM, Kouassi YM, Wognin SB. Etude des accidents du travail chez les dockers à Abidjan de 2014 à 2018. Médecine d'Afrique Noire 2019 ; 66 (8/9) : 433 - 439

20. Institut national de recherche et de sécurité. Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). INRS 2018. www.inrs.fr/demarche/chsct.html Consulté le 20/11/2019